

LES FICHES PRATIQUES DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

L'adressage

Réseau public, fibre pour tous !

Cadre réglementaire

L'adressage est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil municipal.

Un adressage complet implique :

1. La dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies ;

2. L'affichage des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques ;

3. L'information des administrés et de l'administration.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires met à disposition des outils en ligne permettant aux communes de réaliser la dénomination, la numérotation et l'information, tout cela gratuitement et sans compétence technique.

CRÉER UNE BASE ADRESSE LOCALE

1

Soit à partir d'une nouvelle Base Adresse Locale ou en important un fichier d'adresses existant

Pour cela, il faut se rendre sur le site :

adresse.data.gouv.fr

ÉDITER LA BASE ADRESSE LOCALE

2

C'est à ce niveau qu'est défini le système de numérotation choisi : **continue ou métrique**

Ajouter, modifier ou supprimer des noms de voies ou des toponymes ayant fait l'objet d'une délibération en conseil municipal

Ajouter, modifier ou supprimer des numéros en les positionnant sur le fond de carte (plan, photo, cadastre)

Certifier et Enregistrer tout ajout ou modification

3

PUBLIER LA BASE ADRESSE LOCALE

La publication autorise les adresses de la Base Adresse Locale à devenir les adresses de référence d'une commune donnée dans la Base Adresse Nationale. La Base Adresse Nationale est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue.

La BAN est utilisée par les Services Publics, les services de Secours et de Sécurité, les sociétés de livraison de courrier et de colis, les services de déploiement de réseaux, les services de localisation, d'aide à la navigation et de calculs d'itinéraires.

Quelle que soit la taille de la commune, l'adressage est une des conditions importantes pour assurer le déploiement et la commercialisation de la fibre optique dans les meilleures conditions.

